DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE DOURGES

MAIRIE

SEANCE DU
3 avril 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « CHEQUE SPORT / CULTURE »

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 3 avril à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 mars 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : **M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme ANDRE Laëtitia). Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme MIJUIN Peggy. M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. VANDERSTEEN Pascal (Proc. De Mme LEWILLE Laura). Mme MADAU Graziella. MM. SZYSZKA Jacques. DUMON Michel. Mme LEFEBVRE Marie-José.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : **Mme CASSEZ Laëtitia. M. DEBEAUMONT Pierre. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia. M. HENAUX Christophe.**

Absent excusé : **M. GIBOIRE Antoine.**

Absents : **M. THERY Éric. Mme JORION Geneviève.**

Secrétaire de séance : **Mme DOUTERLUNGNE Marine.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Dourges souhaite favoriser l'accès de ses habitants aux activités sportives et culturelles proposées par les associations locales.

Dans ce cadre, la Municipalité propose la mise en place d'un « Chèque Sport / Culture », d'un montant de 20 € par personne (en cas de cotisation inférieure à 20€, celui-ci sera proratisé au coût réel), afin d'encourager l'inscription des Dourgeois(es) au sein des associations sportives et culturelles de la commune.

Ce dispositif sera effectif à compter du 1er juillet 2025 et s'appliquera sur l'ensemble de la saison 2025-2026.

Il est rappelé que ce chèque :

- Est attribué sans condition de ressources,
- Est destiné aux Dourgeois(es) de tout âge,
- Est limité à un chèque par personne et par saison,
- Est cumulable avec les autres dispositifs d'aide existants.

Le Coupon sera remis au bénéficiaire qui le transmettra à l'association.

La Ville reversera aux associations le montant correspondant aux coupons reçus, sur présentation de ces derniers et d'un état nominatif.

Les modalités d'inscriptions seront définies par la Municipalité et précisées dans les documents d'informations transmis[illegible]

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216202747-20250403-DEL05030420

associations concernées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant la volonté de la Collectivité de maintenir une richesse du tissu associatif et de développer l'accès pour tous à des services culturels et sportifs variés,

Vu l'avis de la Commission « Animations locales, Fêtes et Cérémonies, Liens Intergénérationnels, Pouvoir d'Achat, Emploi, Culture, Partenariat avec la Ville de Raszków, Vie Associative et salles Municipales » du 1er mars 2025,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Vie scolaire » du 26 mars 2025,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « Chèque Sport / Culture » tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce dispositif et à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget 2025 ;
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216202747-20250403-DEL05030420